

Etablissement du schéma directeur de « Niort Canopée 2030 »

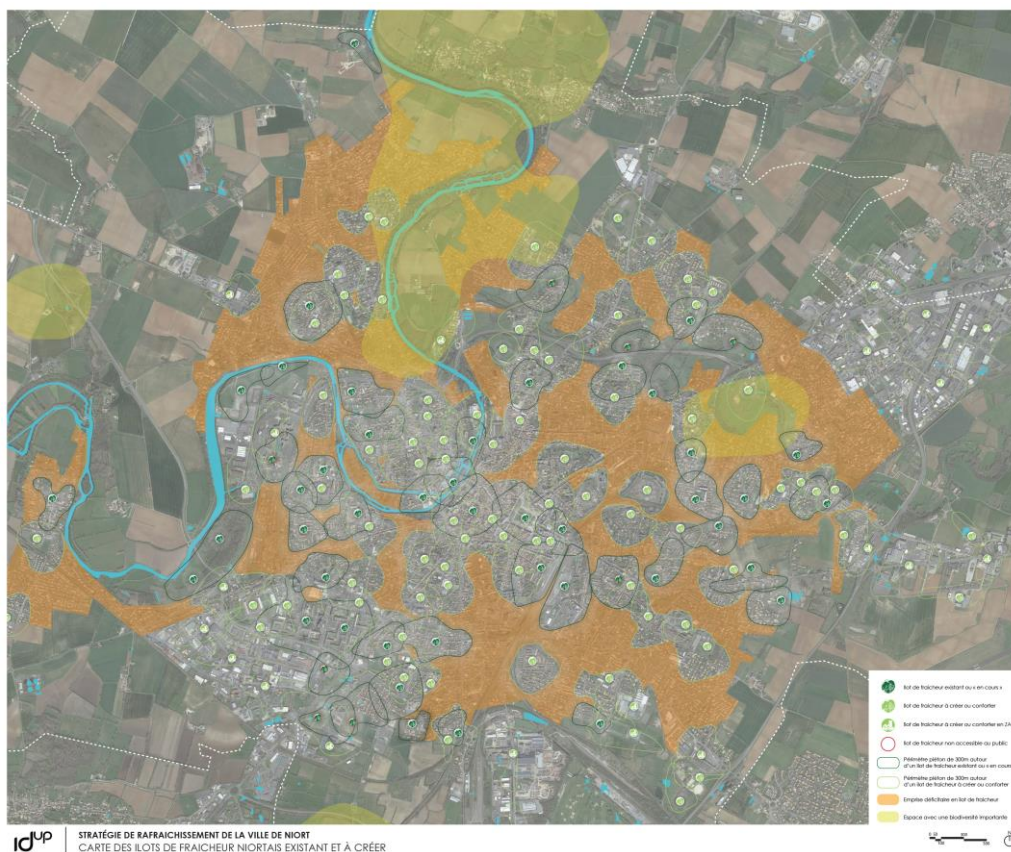
Missions : Schéma directeur paysager et
environnementale à l'échelle de la ville de Niort

Durée de la mission : 2024 – en cours

Montant de la mission : 37 250€ HT dont part
Vizea 17 550€ HT

Expertises : développement durable, écologie urbaine, biodiversité, bioclimatisme, renaturation

- *L'introduction la plus massive du végétal*
- *La désimperméabilisation des sols*
- *L'approche bioclimatique des espaces publics et en particulier des espaces publics structurants qui sont des lieux de vie et de convivialité pour les habitants qui sont des lieux de vie et de convivialité pour les habitants*
- *Le travail sur la forme urbaine et paysagère pour préserver, renforcer et créer la cohérence, l'équilibre et le bien-être*



- RENFORCER les qualités paysagères et écologiques en cohérence avec les espaces naturels du territoire ;
- DEGAGER des orientations traduites par des « axes de progrès » hiérarchisés ;
- RELIER et articuler les différentes séquences spatiales de la ville qui expriment ou pourront exprimer une authentique présence de l'arbre en ville ;
- CRÉER des conditions propices à l'émergence d'une qualité urbaine autour des arbres, hybridation du développement urbain et de la nature en ville, des pratiques et des usages en cohérence avec les aspirations contemporaines, les modes de déplacement ;
- FAVORISER LA RECONNAISSANCE des qualités environnementales du territoire, effet levier sur l'attractivité et la notoriété de la ville ;
- INTEGRER tous les acteurs de la Ville dans la démarche, y compris ceux régissant les espaces privés.

L'objectif concret de la démarche est de conduire une réflexion stratégique à décliner en programmes opérationnels, dont :

- Actions sur les outils réglementaires environnementaux / contrat ORE (Obligations réelles environnementales) pour mettre en œuvre des mesures environnementales et les outils réglementaires d'urbanisme / EBC, règles PLUid... ;
- Actions sur les projets d'aménagements prévus ;
- Choix des sites à aménager et des projets à prévoir ;
- Actions générales d'aménagement des réseaux et des mobilités ;
- Actions de sensibilisation, actions pédagogiques et ciblage ;
- Actions sur la gouvernance des projets et de la politique de la Ville d'une part, sur la politique environnementale et agricole d'autre part ;
- Outils techniques à mettre en place (palette végétale adaptée selon différents critères, modes opératoires etc) pour l'adaptation des plantations au changement climatique tout en répondant à celui de la préservation / de l'accompagnement des dynamiques de la biodiversité ;
- Outils financiers à prévoir (coût de l'opération, coût de gestion).